

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

EXCUSES : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-090 : ESPACE AQUA-NOBLAT – PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS - APPROBATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2009 – 030 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire,

Vu la délibération n°2012-136 portant approbation du Plan d'Organisation de la surveillance et des secours de l'Espace Aqua'Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé par délibération 2009-073 le POSS de l'Espace Aqua-Noblat et qu'il l'a modifié, pour la dernière fois, par délibération 2012-136.

Il est aujourd'hui proposé de le faire évoluer afin de prendre en compte les modifications des rythmes scolaires à la rentrée 2013 et une extension des heures d'ouvertures à partir de la saison estivale 2013.

Monsieur le Président donne lecture des nouveaux horaires d'ouverture de l'Espace Aqua'Noblat qui modifieront le Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours de l'Espace Aquatique Communautaire et précise que le Conseil Communautaire doit approuver ce document par délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours présenté.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de ce Plan d'Organisation de la surveillance et des Secours.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2012-136 PORTANT APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : ESAPAVE AQUA6NOBLAT- PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS-
APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 17/06/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2013

Numéro de l'acte : 2013-090 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130530-2013-090-DE

Date de décision : 30/05/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité